

Décision

Générale

colonial

Décision n° 862 Personnel européen.

n° 862

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 novembre 1941

Numéro JO
n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro
30 novembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

M. E. Wanaverbecque est engagé au service des travaux publics, en qualité d'auxiliaire journalier, pour compter du 17 novembre 1941. L'intéressé percevra un salaire journalier de 170 francs, payable sur feuille d'attache ments. Selon qu'il sera employé à la subdivision des travaux ou à l'Usine électrique, l'imputation de la dépense sera faite respectivement au chapitre 8, article 3, paragraphe 1, ou au chapitre 8, article 4, paragraphe 1.